

Privilège—M. Foster

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE PRÉTENDU REFUS DE FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS AUX DÉPUTÉS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège parce que je viens d'apprendre il y a à peine une heure, que le premier ministre (M. Mulroney) a l'intention de prononcer un discours cet après-midi à la Conférence des perspectives agricoles canadiennes et va sans doute s'y livrer à une grande publicité. Cela fait partie de ses prérogatives. On pourrait argumenter à la Chambre que ces renseignements devraient nous être divulgués.

Cependant, ma question de privilège porte sur le fait que le gouvernement a prévu une séance d'information à huis clos pour la presse, qui débutera dans environ 40 minutes et qui devrait apparemment se poursuivre jusqu'à 13 h 45, soit au moment où le premier ministre prendra la parole à la Conférence des perspectives agricoles.

Ces renseignements sont fournis aux journalistes de la tribune. Des avis et des invitations ont été affichés dans la tribune des journalistes et dans la salle réservée aux séances d'information de la presse au centre de conférence. Cependant, des appels téléphoniques répétés au ministre de l'Agriculture (M. Wise) et au ministre responsable des céréales (M. Mayer) en vue de prendre des mesures pour que les députés, en particulier les députés de l'opposition, assistent à cette séance d'information à huis clos destinée à la presse n'a suscité aucune réponse ni aucune mesure de la part des ministres.

● (1120)

C'est manifestement une violation des privilèges des députés, car on les empêche de prendre connaissance des renseignements que le gouvernement fournit à la presse. Il y a toutes sortes de précédents. Les renseignements fournis à huis clos aux médias dans la matinée de vendredi dernier sur l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis ont été divulgués aux députés. La séance d'information à huis clos sur le rapport du vérificateur général était ouverte aux députés.

Nous savons que l'agriculture canadienne est en crise. Les députés de l'opposition devraient pouvoir obtenir les mêmes informations que les membres de la tribune des journalistes. Je demande au gouvernement de prendre immédiatement des mesures. S'il n'en prend pas, et que vous, monsieur le Président, estimez que j'ai établi des présomptions suffisantes pour montrer que les privilèges des députés sont bafoués, je suis prêt à proposer la motion appropriée.

M. le Président: Il s'agit peut-être d'un rappel au Règlement, mais sûrement pas d'une question de privilège. C'est peut-être une plainte. Cependant, comme je l'ai dit hier ainsi

qu'à maintes reprises, surtout pour la gouverne des téléspectateurs canadiens, une question de privilège porte sur quelque chose qui s'est produit, qui a été fait, ou dit, ou sur quelque chose qui n'a pas eu lieu, qui empêche un simple député de s'acquitter de son devoir de député dans l'intérêt des Canadiens.

Il est parfaitement loisible au député d'Algoma (M. Foster) de faire état d'un sujet de plainte, mais cela n'intéresse pas les privilèges. Toutefois, je reçois la chose à titre de recours au Règlement, et il est possible que le gouvernement tienne à y répondre. Mais c'est au gouvernement seul qu'il appartient d'en décider.

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, question de privilège ou recours au Règlement, il est bien évident que ce qu'il allègue, c'est, je pense, une violation par anticipation. J'ai écouté ce que mon collègue a dit. Nous allons vérifier et essayer de faire en sorte que tous les députés aient les mêmes renseignements au même moment. Je ne sais pas qu'il en aille autrement.

Je suis heureux que mon honorable ami ait signalé à la Chambre, par l'intermédiaire du hansard, les efforts que le premier ministre (M. Mulroney) déploie en faveur des agriculteurs du Canada. Je pense que c'est la première fois qu'il a jamais assisté à ce genre de conférence. Nous sommes reconnaissants de toute publicité qui y est faite. Je remercie mon honorable ami.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

ALLÉGATION DE CITATION INEXACTE DU NOMBRE DE SIGNATURES

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, j'ai eu la possibilité d'examiner ce matin une des pétitions que l'honorable député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) a déposée après avoir affirmé qu'elle était revêtue de plusieurs centaines de signatures. Elle en porte 84. Je remarque également qu'elle n'a jamais été certifiée par le greffier des pétitions, ce que notre règlement exige.

M. Axworthy: Pardon, elle l'a été.

M. McKinnon: J'aimerais faire en sorte qu'on déclare plus exactement le nombre de signatures des pétitions déposées à la Chambre, et que dans tous les cas elles soient certifiées par le greffier des pétitions comme cela est exigé.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'interviens sur le même recours au Règlement. Le certificat signé de Clairette Bourque, greffier des pétitions, a dûment certifié la pétition. Malheureusement l'agrafe s'est arrachée, et le papillon en question ne figurait pas avec la pétition. Je serais heureux de le déposer avec la pétition au nom de mon honorable ami.